

# Le Folgoët Infos

Keleier Ar Folgoad

VENDREDI 8 JANVIER 2021

## Memento

- \*Cabinet d'infirmier D. Manceau, Kergolestroc (02.98.83.31.07 ou 06.67.35.44.90)
- \*Cabinet d'infirmiers Gisèle Cornec, Thomas, Loaec, Tanguy, 14 route de Lannilis (02.98.83.38.06 ou 06.82.20.48.20)
- \*Cabinet d'infirmier Sylvie Cornec et Thierry Bourhis, 19 résidence de l'Oratoire (09.54.24.83.00 ou 07.68.19.08.21)
- \*Taxi Ar Folgoad : ☎06.98.23.58.48. Conventionné CPAM toutes distances 7jrs/7.
- \*Pharmacie: 02.98.83.17.05 – Service de Garde : 3237
- Eaux/assainissement : 02.98.83.02.80
- Electricité/EDF : 0810 333 029. Gaz/GRDF : 02 98 02 02 22. Dépannage et sécurité 24 h/24 : ERDF 09 726 750 29.

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

☎02.98.83.01.92 [mairie.le-folgoet@wanadoo.fr](mailto:mairie.le-folgoet@wanadoo.fr) [www.lefolgoet.fr](http://www.lefolgoet.fr)

L'agence postale est ouverte le lundi (8H45/11H45 – 13H45/16H45) ; les mardis, jeudis et vendredis (8H45/11H45). Fermée le mercredi et le samedi. ☎02.98.83.59.00

## Sécurité routière

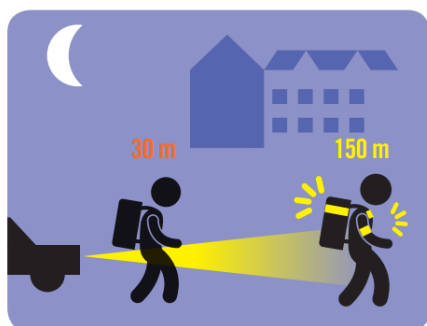
### VOIR et ÊTRE VU

Rouler à vélo expose les cyclistes à un risque d'accident, notamment lorsqu'ils sont amenés à se déplacer directement sur la chaussée, aux côtés des véhicules motorisés. Afin de garantir leur sécurité, il est essentiel de se rendre visible en toutes circonstances afin de réduire ces risques.

Hors agglomération, il est obligatoire de porter un gilet jaune rétro-réfléchissant la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante. Toutefois, il est recommandé d'en porter un en toute circonstance, y compris en ville et en plein jour.

**Les parents sont invités à vérifier le bon fonctionnement du vélo de leurs enfants et notamment à cette période où les conditions de circulation et de visibilité sont plus difficiles !**

**Bon à savoir** - De nuit et sans gilet, le cycliste est visible à seulement 30 mètres. Avec un gilet la distance est portée à 150 m.



### Un équipement et un comportement visible



Les piétons sont également concernés par la visibilité de nuit. Pour se rendre plus visible, le piéton doit préférer les vêtements de couleurs claires et porter un gilet rétro-réfléchissant.

Pour les enfants, choisir un cartable avec des bandes rétro-réfléchissantes sur les bretelles, les côtés et le dos du sac pour être vus sous tous les angles.

Apprendre à l'enfant à marcher le plus loin possible de la chaussée : s'il n'y a ni trottoir ni accotement, marcher sur le côté gauche de la chaussée pour bien voir les véhicules arrivant en face.

## Recensement du citoyen

Les jeunes gens, garçons et filles, doivent se faire recenser **entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire** : se présenter en mairie avec le livret de famille et une pièce d'identité. Une attestation de recensement sera ainsi délivrée par la mairie.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Pour pouvoir vous inscrire à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) soumis au contrôle de l'autorité publique, vous êtes tenu de présenter : avant vos 18 ans : l'attestation de recensement ou le document attestant de votre situation au regard de la JDC ; 18 à 24 ans : un document attestant de votre situation au regard de la JDC. Pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire : avant 17 ans : pas de justificatif à fournir, de 17 à 24 ans : vous devez présenter un document attestant de votre situation au regard de la JDC, à partir de 25 ans, vous n'avez plus à fournir de justificatif.

## \* Urbanisme

**Déclaration préalable** – M. et Mme Richard FODELLA, 6 chemin des peupliers, extension. M. Gérard MAZE, 5 place Ty An Oll, clôture.

## \* Communauté des communes

### Relève des compteurs d'eau

Le service eau et assainissement a débuté **la relève des compteurs d'eau sur la commune**. Merci de rendre les compteurs accessibles. En cas d'inaccessibilité du compteur, un avis sera déposé dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez nous transmettre l'index de votre compteur par mail ([eau@clcl.bzh](mailto:eau@clcl.bzh)) en précisant vos coordonnées ou par téléphone ☎02.98.83.02.80. Sans réponse de votre part, votre index sera estimé.

Le service Eau et Assainissement de la CLCL vous propose le règlement de votre facture par prélèvement en deux ou dix échéances. Pour bénéficier de ce mode de règlement, merci de contacter le service ☎02.98.83.02.80 ou [eau@clcl.bzh](mailto:eau@clcl.bzh).

## Bibliothèque municipale – Levraoueg

02.98.21.15.46 [bibliotheque.le-folgoet@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.le-folgoet@wanadoo.fr)

Mardi : 16h30-18h30, mercredi : 10h-12h et 14h-17h, vendredi : 16h-18h,  
samedi et dimanche : 10h-12h

*Toute l'équipe de la  
bibliothèque vous souhaite  
une excellente année 2021.*

*Nous vous souhaitons le  
meilleur, la santé surtout, et  
une année remplie de belles  
découvertes littéraires et  
culturelles.*

*Meilleurs  
Vœux*

## Vie Paroissiale – Buhez ar barrez

☎02.98.47.93.79 - [sanctuaire@ndfolgoet.fr](mailto:sanctuaire@ndfolgoet.fr) ☎02.98.83.00.43 - [secretaire@ndfolgoet.fr](mailto:secretaire@ndfolgoet.fr)

Dim 10 : messe à 11h

## Chez nos voisins - Ha tro-war-dro

☑ **Le coffre à jouets du Secours Catholique** - Ouvert lun 11 (10h/12h 14h/16h). 18 bis rue Alsace Lorraine à Lesneven.

☑ **Office de tourisme Côte des Légendes à Lesneven** - Du lundi au samedi (9h30/12h30 14h/17h30). Fermé le mardi matin.

### CENTRE SOCIOCULTUREL LESNEVEN

• **Programme animations familles** : rens et ins à l'accueil du centre. Tarifs : carte famille à 20€ ou 2€ /adulte – Gratuit enfant.

• **Atelier de bricolage parent-enfant** : sam 16 et 23 à 9H00. Réalisation d'un pantin articulé pour les enfants à partir de 6 ans. Rdv à l'atelier situé à la chapelle Ty Maudez à Lesneven.

• **Atelier d'éveil** : sam 30 à 10H00 : « Pirouettes et Chansonnettes » (nouveau !). Nouveauté : les ateliers d'éveil sont ouverts jusque 5 ans. 2 groupes : 0-3 et 3-5 ans. " J'explore... le toucher ! "

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre l'accueil du CSI au 02.98.83.04.91 ou vous rendre sur [www.centresocioculturelintercommunalpaysdelesneven.org](http://www.centresocioculturelintercommunalpaysdelesneven.org) et sur la page facebook @centresocioculturellesneven

*Le Centre Socioculturel recherche des bénévoles pour son accompagnement à la scolarité. L'accompagnement va du niveau CP à la 3ème. Il vise à apporter les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir. Aucune compétence spécifique n'est requise. Qualités appréciées : patience et sens de l'écoute. Disponibilité un ou plusieurs soirs (lundi, mardi et jeudi) entre 16h30 et 18h00. Présence requise (a minima) : 1 soir semaine. S'engager sur une année scolaire de septembre à début juin. ☎ 02.98.83.04.91*



### RUBRIQUE COMMUNAUTAIRE

#### • SERVICE ENVIRONNEMENT / Transition énergétique /

La consommation des appareils électriques d'un foyer représente 18 % de sa consommation d'énergie annuelle dont 30% généré par les appareils électriques. **La nuit : on débranche tous !**

La veille représente 20 % de l'énergie utilisée par nos appareils multimédias en moyenne. Pour certains appareils comme les décodeurs télé cela peut aller jusqu'à 75 % de leur consommation en fonctionnement. Regardez dans la notice ou sur internet leur consommation en veille, vous serez surpris. Un décodeur télé peut consommer 150 kWh/an en veille soit 27 €/an, cela vaut le coût de l'éteindre la nuit ! Il serait bien de faire de même avec la LiveBox mais certaines ne supportent pas d'être éteintes régulièrement.

Plus de conseils sur [www.clcl.bzh](http://www.clcl.bzh) rubrique Environnement > Transition énergétique > Citoyens du climat

#### • Dispositif d'accèsion jeune ménage

Vous êtes un jeune couple et vous souhaitez acheter une habitation ancienne en tant que résidence principale, un accompagnement et des conseils existent. Contactez la CLCL ☎ 02.98.21.11.77 ou [amenagement@clcl.bzh](mailto:amenagement@clcl.bzh) afin de vous assurer d'être éligible. En partenariat avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) et SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat).

## FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE LESNEVEN / PERMANENCES À LA MSAP

Suite à la fermeture du bureau de la trésorerie de Lesneven, un accueil de proximité sera assuré par les agents des finances publiques tous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois au siège de la MSAP (nouveau bâtiment de l'hôtel communautaire au 12 boulevard des Frères Lumières à Lesneven). Cet accueil vise à aider les usagers à accomplir l'ensemble de leurs démarches fiscales ou autres.

**Uniquement sur rendez-vous.**

Les rdv doivent être pris au moins 48h avant la date souhaitée soit au 0809 401 401 soit sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) rubrique « contact » ou auprès de la Maison de l'Emploi ☎02 98 21 13 14 / [emploi.lesneven@wanadoo.fr](mailto:emploi.lesneven@wanadoo.fr)

Les usagers sont rappelés systématiquement par un agent des finances afin de confirmer la date et l'heure fixées.

### • PAIEMENT DE PROXIMITÉ CHEZ LES BURALISTES AGRÉÉS

Les contribuables peuvent désormais payer leurs impôts (impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation...) amendes et produits locaux (cantines, crèches, hôpital...) dans les bureaux de tabac disposant d'un point de vente de la Française des jeux, partenaires de la Direction générale des finances publiques.

Les usagers qui souhaitent régler leurs factures en espèces dans la limite de 300 € et par carte bancaire peuvent désormais se rendre chez un buraliste partenaire.

Pour ce faire, il leur suffit de présenter la facture dotée d'un datamatrix (code-barre contenant les informations relatives au paiement) sur l'appareil disponible chez le buraliste et de régler la somme due.

Les factures éligibles à ce dispositif mentionnent cette possibilité de paiement chez un buraliste dans la rubrique « modalités de paiement ».

Liste des buralistes agréés sur le territoire : Lesneven : LE BISTRO DE LESNE (Place du Général Le Flo) / LA GITANE (2 rue de la Marne) / Plounéour-Brignogan-Plages : LE GRAND LARGE (1 avenue du Général de Gaulle) / le « Why Not » (35 rue du Général de Gaulle) à Ploudaniel.

Retrouvez la liste actualisée des buralistes sur : [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite) »

### Nouveau service « paiement de proximité »



**Pour payer en espèces\*,  
rendez-vous chez  
votre buraliste agréé  
affichant ce logo**

\* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire



**LA ROCHE IMMO** : estimation gratuite de vos biens immobiliers. ☎02.98.41.91.74 / 06.49.24.44.88



**AMADEUS** Aide et Soins recrute des aides à domicile à temps partiel (130h/mois), en CDI et CDD (3 mois) pour accompagner des personnes âgées et/ou en situation de handicap (entretien du logement, préparation de repas, courses). Candidatures (CV + lettre de motivation) à adresser à : [recrutement@amadeus-asso.fr](mailto:recrutement@amadeus-asso.fr). Contact ☎02.98.21.12.40.



**Les Compagnons du Devoir** : Sam 16 et dim 17 en format 100% numérique. Possibilité de s'inscrire aux webinaires souhaités sur [www.formezvousautrement.fr](http://www.formezvousautrement.fr)

**Groupe Scolaire "Les 2 Rives" de Landerneau** lycées St Sébastien et St Joseph : ven 5/02 (17H/20H) et sam 6/02 (9H/13H).